



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 26  
- procurations : 6  
- absent excusé : 1  
- ayant pris part au vote : 32

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille vingt-deux et le 7 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 1<sup>er</sup> décembre 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN,

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. BAUMLIN (POUVOIR A M. ROUX), MME GUEDES (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. NAVARRO), MME CABERO (POUVOIR A MME CELERIER), M. DEHOURS (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT),

**Etait absente excusée** : MME FERRE

M PUGET est élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2022/107

#### **Objet : Adoption du Procès-Verbal 2022-04 du conseil municipal du 28 septembre 2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2022-04 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022.

#### **Décision**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'adopter du Procès-Verbal N°2022-04 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le **13 DEC. 2022**

ID : 031-213105612-20221213-D2022\_107-DE



Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

- Transmis le **13 DEC. 2022**

- Affiché le **13 DEC. 2022**

